

ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

PRENEZ AVIS que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté la résolution suivante lors de sa séance du 6 juin 2017 :

RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE AFIN D'INTERDIRE LES NOUVELLES UTILISATIONS DU SOL, LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS, LES AGRANDISSEMENTS ET LES DEMANDES D'OPÉRATIONS CADASTRALES RELATIVES À UN LOT OU UN USAGE RÉSIDENTIELEST AUTORISÉ OU EXERCÉ, SUR L'EMPLACEMENT BORDÉ AU NORD, PAR LA VOIE FERRÉE ET LA RUE NOTRE-DAME OUEST, AU SUD PAR LA RUE SAINT-AMBROISE, À L'OUEST PAR LA RUE DE CARILLON ET À L'EST PAR L'AVENUE ATWATER

Cette résolution est en vigueur et est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 15 juin 2017

Pascale Synnott, avocate Secrétaire d'arrondissement